



3ème SLALOM DE SEINE ET MARNE

**CIRCUIT KARTLAND À MOISSY
CRAMAYEL**

DIMANCHE 06 NOVEMBRE 2016

REGLEMENT PARTICULIER



LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE ILE DE FRANCE



REGLEMENT PARTICULIER SLALOM

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des courses de côte et slaloms

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE **ASA MELUN**
Organise le SLALOM DE SEINE ET MARNE le Dimanche **06 Novembre 2016**

Un slalom dénommé : **3ème SLALOM DE SEINE ET MARNE**
Cette épreuve compte pour : **Coupe de France des Slaloms 2017 et le championnat des Slaloms du Comité régional du Sport Automobile d'ILE DE France 2017**
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Ile de France sous le permis d'organisation **FFSA** numéro **877** en date du mercredi **11 octobre 2016**

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS=

Président du Collège des Commissaires Sportifs.	GERARD SIMON	Licence n°12017	0419
Commissaires Sportifs :	GILLES GREUET	Licence n°2653	1429
	DANIEL PENICHOT	Licence n°14887	1438
Directeur de Course :	JOEL JUGNIOT	Licence n°6813	0419
Directeur de Course Adjoint :	THIERRY MOREL	Licence n°4906	1442
Commissaires Techniques (B au minimum) :	EMILE TENA	Licence n°124058	0305
	M.SALZMANN	Licence n°47435	0202
Chargés des relations avec les concurrents (C)	Antoine PINAZO	Licence n°4640	1438
Chronométrateurs (C au minimum) :	DAVID GUIBLAIN	Licence n°134494	0418
	MICHELE GUIBLAIN	Licence n°163636	0418
Médecin responsable	SYLVAIN GODCHAUX	Licence n°204570	1412

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 01 Novembre 2016 à Minuit

Publication de la liste des engagés le 04 Novembre 2016

Vérifications administratives : samedi 05 novembre de 14h30 à 17h30 et dimanche 06 novembre 2016 de 07h00 à 08h00

Lieu : PC Course dans le bâtiment existant sur le circuit.

Vérifications techniques : samedi 05 novembre de 14h30 à 18h00 dimanche 06 novembre 2016 de 07h00 à 08h30

Lieu : Sur le parc concurrents

Réunion du Collège des Commissaires Sportif le dimanche 06 novembre 2016 à 07h30

Lieu : Local du collège

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 06 novembre à 08h45

Essais chronométrés le dimanche 06 novembre de 9h00 à 10h30

Briefing des pilotes (facultatif) le dimanche 06 novembre à 08h45

Lieu : Local du collège

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 06 novembre à 10h45 heures

Course :

- 1^{ère} manche à partir de 11 h 00
- 2^{ème} manche à partir de 13 h 00
- 3^{ème} manche à partir de 15 h 00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 06 novembre à l'issue de la 3^{ème} manche

Lieu : Panneau d'affichage parc des concurrents

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : Parc des concurrents

Remise des prix le dimanche 06 novembre à 18 h 00 heures, lieu : Sur le podium du circuit

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse : TOM AUTO

28 Rue Pierre et Marie Curie

77380 COMBS LA VILLE TÉL : 016060266

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification technique ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 08 h30 heures.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mr Jacques MARTIN 2, rue de la Procession 77390 CHAMPDEUIL Tel : 06 61 90 85 08

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le mardi 01 novembre 2016

Les frais de participation sont fixés à 180 €, réduits à 90 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Pour les titres de participation (licence à la journée), tous les concurrents devront impérativement être munis le jour de l'épreuve, d'un certificat médical précisant la non contre-indication à pratiquer le sport automobile.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 80 dont 20 peuvent être réservées au Groupe Loisir (limité à 2 litres de cylindrée).

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau épreuves).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7.P Echappement

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable)
- Publicité optionnelle
- Sera communiqué par un additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom de Seine et Marne se déroulera sur le **circuit KARLAND Rue Georges Claude 77550 MOISSY CRAMAYEL**

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : Ligne de départ face au podium officiel

Arrivée : Ligne d'arrivée face au podium officiel

Longueur du parcours 1600 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés à un emplacement prévus à cet effet derrière le circuit

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 h 00, le samedi 05 novembre

Les plateaux devront être stationnés à un emplacement prévus à cet effet.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc départ au parc concurrents
- pendant les vérifications au parc des vérifications au parc concurrents
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée au parc concurrents

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une (ou des) permanence (s) sera(ont) organisée(s).

Lieu : Podium à 07 heures.

Téléphone permanence n° 06 08 26 71 90

Centre de secours le plus proche : Centre de Secours de Melun

Lieu : 56, Avenue de Corbeil 77000 MELUN Téléphone n° 01 60 56 85 22

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 1 secondes
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 3 secondes
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés le dimanche 08 novembre à l'issue de la 3^{ème} manche , lieu panneau d'affichage officiel et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2P. PRIX

Il n'y aura pas de remise des prix.

10.3P. COUPES

Il sera attribué 1 coupe de la façon suivante :

Classements 1 coupe pour les 3 premiers au scratch,
1 coupe pour le premier de chaque groupe
1 coupe pour le premier du groupe Loisir
1 coupe pour le premier de classe
1 coupe pour la première des féminines

Chaque participant recevra une coupe ou trophée

Coupes non cumulable.

10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

Voir Article 1.2p.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.



